

ÉMAGNY Enquête publique

# Feu vert à la relance de l'élevage de visons

Le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable à la demande d'extension de l'éleveur d'Émagny qui a bravé la loi durant plus de 30 ans. L'association Combactive est prête à se mobiliser contre la mort programmée de 18 200 visons.

C'était prévisible. En rendant récemment un avis favorable à la demande de régularisation et surtout d'extension des installations de l'élevage de visons d'Émagny, le commissaire-enquêteur relance la controverse. On le sait, Eric Raunet, le propriétaire de l'élevage situé à l'écart du village au lieu-dit Charmot-Dessus, a fait une demande d'exploitation pour 18 200 visons. Pour rappel, les bâtiments d'élevage sont actuellement vides. « M. Raunet fait tout pour être dans les normes », soulignait Joël Berger, maire d'Émagny, en mars dernier.

C'est au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) que s'est déroulée l'enquête publique du 18 avril au 20 mai dernier sur le



Les installations déjà existantes au lieu-dit Charmot-Dessus, à l'écart d'Émagny, sont vides depuis des mois (le cliché date du 28 mars dernier). Photo Arnaud CASTAGNÉ

territoire communal d'Émagny jouxtant la Haute-Saône.

« Personne n'imaginait que l'ancien colonel de gendarmerie Gabriel Laithier émettrait un avis favorable face à une demande aussi énorme que 18 200 animaux durant plus de trente ans et encore moins de l'environnement », rapporte Fabien Robert président de Combactive.

Cette association régionale de protection de la nature et de défense de la cause animale dont le siège est à Dijon, a organisé bien des manifestations destinées à faire « fermer l'élevage de la honte ». Fabien Robert dit même être fort surpris par ce feu vert : « Lorsque

je me suis rendu à la mairie d'Émagny pour apporter notre étude de 21 pages rédigée par notre service juridique et par un expert indépendant spécialiste en gestion des sols, j'ai parlé longuement avec le commissaire-enquêteur. Il surenchérisait sur mes dires quant à l'histoire catastrophique de l'élevage. Il paraissait soucieux de l'environnement, tout indique le contraire dans son rapport ».

## Pas d'analyse de la capacité épuratoire des sols

À cet égard, l'association de protection de la nature pointe « l'absence de toute analyse sérieuse de la capacité épuratoire des sols sur lesquels est placée l'exploitation et ceux sur lesquels il y aura épanda-

ge ainsi que l'estimation bibliographique et théorique des déjections produites... Il n'y a aucune estimation réelle du risque de pollution des sols mais également des eaux face à un élevage qui sera triplé ».

Aujourd'hui, l'association Combactive est prête à se mobiliser face à la possible relance de l'exploitation : « Il est impensable qu'avec cet élevage destiné à tuer 18 200 animaux pour une mode vestimentaire, l'environnement soit relayé au second plan. A fortiori à l'heure où la Commission européenne vient d'exiger de la France une plus grande rigueur dans l'application des textes et une répression sans faille des installations présentant un danger pour l'environnement ».

Yves ANDRIKIAN

## Mobilisation

Les opposants à ce projet et à l'utilisation des fourrures animales sont nombreux. Ils n'ont pas mis longtemps à réagir, à s'organiser. Et le communiqué transmis ces dernières heures à la presse est le premier acte d'une forte mobilisation générale.

« Scandaleux » : c'est sous un titre évocateur que tous les signataires dénoncent l'avis favorable : « Élevage d'Émagny, avis favorable partiel et scandaleux du commissaire enquêteur pour l'agrandissement de 5 000 à 18 200 visons ! »

**Du monde sur le pont** : ont cosigné le communiqué : Nicolas Duhamel, président d'Animalter, Jacqueline Pelegrin, juriste de Dignité animale, Fabien Robert, président de Combactive, Virginie Vernay, présidente d'Hunanimus et enfin Natacha Harry, présidente de la SPA.

**Et maintenant ?** : « Face à cette décision, nous associations cosignataires ainsi que les dizaines de milliers de partisans qui nous suivent en France et à l'étranger, ne laisserons jamais faire sans s'opposer devant une telle injustice. Des recours et actions militantes seront envisagés dans le cas d'un avis final favorable... »

# 2000

C'est le nombre de visons autorisés il y a plus de 15 ans. Un seuil qui passerait à 18 200.

## Trente ans de procédures

« Je suis bien décidé à poursuivre et à faire travailler mes deux fils avec moi. Si ça ne va pas, je revends tout » : c'était le 28 mars dernier, Eric Raunet avait accepté de parler du projet d'extension de son élevage avec « un bâtiment neuf aux normes ». Ce jour-là, il avait montré le bracelet électronique bouclé à sa cheville à la suite d'une condamnation par le tribunal correctionnel de Besançon, en mai 2016, à six mois ferme et à la destruction des bâtiments construits sans autorisation sur une des deux parcelles de son exploitation. Un jugement rendu parce qu'Eric Raunet avait poursuivi précédemment l'exploitation de son élevage malgré une suspension administrative et en état de récidive. Pour rappel, procédures judiciaires et administratives se sont télescopées. Ainsi, le tribunal administratif de Besançon avait prononcé, le 17 février 2015, l'annulation de deux arrêtés préfectoraux, l'un autorisant l'agriculteur à exploiter un élevage de 5 000 visons, l'autre donnant l'autorisation d'élevage de l'espèce vison. La cour administrative d'appel de Nancy a ensuite infirmé cette décision du tribunal.

Par ailleurs, le maire d'Émagny avait précisé, en mars dernier, que les deux parcelles, celle où se trouvent déjà des installations et celle sur laquelle doivent être implantés de nouveaux bâtiments, sont classées en zone agricole. Précision, en 2009, quand l'agriculteur avait déposé une autorisation d'exploitation pour 11 500 visons, une partie des bâtiments se trouvait sur une parcelle non constructible classée en zone ND (naturelle à protéger).

En plus de trente ans, Eric Raunet a dû répondre de six mises en demeure, dix jugements non exécutés, trois condamnations pénales et 15 000 euros d'amendes. Ce dernier sait que l'image de la fourrure et les conditions d'abattage des animaux horrifient souvent le grand public. Dès le lancement de son exploitation, l'éleveur avait reçu le soutien de la Direction départementale de l'agriculture et de la FDESA du Doubs.

Y.A.



Décidé à poursuivre l'exploitation, Eric Raunet sait qu'il aura à faire face aux associations de défense de la cause animale. Photo d'archives Arnaud CASTAGNÉ

BILLET

## Rapport aux bêtes

L'éleveur de visons d'Émagny le sait. La relance de son exploitation signifie le retour probable de manifestations dans le village de 600 habitants où les installations actuellement vides et appelées, avec l'ajout d'un bâtiment neuf, à recevoir 18 200 visons s'étirent à l'écart et à l'abri des regards derrière un pont de pierre. Aujourd'hui et depuis des années, l'image de la fourrure n'a pas bonne presse. Bien des actrices et mannequins ont fait campagne contre le port de fringues taillées dans la mort programmée de petites bêtes. Certes, Kenzo, Gucci ou Saint-Laurent ont, au cours de l'hiver dernier, proposé des vestes en fourrure mais les associations et militants de la cause animale sont particulièrement actifs. Les images chocs de souffrances animales dans les abattoirs, celles plutôt glauques d'élevages de visons postées par les associations L214 et On voice, suscitent les écœurements du grand public.

C'est que le rapport aux animaux a beaucoup changé dans la société. De Boris Cyrulnik à Élisabeth de Fontenay ou Françoise Armengaud, les philosophes sont nombreux à enfoncer définitivement la conception cartésienne de l'animal-machine incapable de langage et dépourvu de toute subjectivité donc privé de tout droit. Les visons sont gazés avec le même outil que celui utilisé pour leur distribuer la nourriture : une façon pour l'homme d'arriver à eux et ainsi de les blouser et de les stresser le moins possible, avant de les tuer, pour obtenir la meilleure qualité de peau possible ; une façon aussi de ne pas les réduire à l'instinct.

Yves ANDRIKIAN